



WWF MEDITERRANEAN NORTH AFRICA

**Rapport Général du Commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022**

Novembre 2023

TABLE DES MATIERES

<i>Rapport général</i>	3
<i>Etats financiers</i>	8
<i>Etat de la situation financière</i>	9
<i>Etat des Produits et des charges</i>	10
<i>Etat de flux de trésorerie</i>	11
<i>Notes aux états financiers</i>	12

Rapport général

Tunisie Expertise et Conseil Société
inscrite au tableau de l'Ordre des
Experts Comptables de Tunisie
Immeuble Coral, Bloc B 3ème étage
N°3.2, Centre Urbain Nord, 1082,
Tunis – Tunisie
T Fixe : (+216) 70 634 504
W www.tun-ec.com

Rapport Général du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2022

Tunis, le 27 Novembre 2023

Messieurs les membres de l'association « WWF MEDITERRANEAN NORTH AFRICA»

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 19 Juin 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association « WWF MEDITERRANEAN NORTH AFRICA - WWFNA», qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des actifs nets positifs de **1 233 792** DT, y compris le déficit de l'exercice s'élevant à **38 365** DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association « WWF MEDITERRANEAN NORTH AFRICA » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Paragraphe d'observation

Suite à notre nomination en tant que commissaire aux comptes de l'association WWFNA après la date du 31.12.2022, nous n'avons pas été en mesure d'assister à l'inventaire physique de la caisse à la fin de l'année 2022. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'association, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tisons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'association du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des normes professionnelles en vigueur, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction de l'association.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction de l'association.

2. Respect des obligations réglementaires

2.1. Conformité de la tenue des registres

En application des dispositions du décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations, l'association WWFNA devrait tenir différents registres dont notamment le registre des membres, le registre des activités et de projets et le registre des aides, dons, donations et legs.

Suite à nos travaux de vérification de ces obligations réglementaires, nous avons relevé la non-tenue de ces registres.

2.2. Dépenses par caisse

Le décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations stipule que toutes les transactions financières de recette ou de dépense de l'association, devraient être effectuées par des virements ou chèques bancaires ou postaux si leurs valeurs dépassent cinq cents (500) dinars.

Suite à nos travaux de vérification de ces obligations réglementaires, nous avons relevé certains cas de non-respect de cette disposition.

Le Commissaire aux comptes

P/ Tunisie Expertise et Conseil

Hassen Ammous

Tunisie Expertise et Conseil

Immeuble Coral, Bloc B 3^{ème} étage N°3.2

Avenue Zouba Faïza, Centre Urbain Nord, 1082

MFT: 1632434 W/A/M/000

Etats financiers

Etat de la situation financière

Exercice clos le 31 décembre 2022
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2022	31/12/2021
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	9.1	1 095 411	2 408 612
AC 2 - Placements et autres actifs financiers			-
AC 3 - Autres actifs courants	9.2	13 933	14 031
AC 4 - Créances et comptes rattachés			-
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements		29	29
AC 6 - Autres actifs non courants			-
AC 7 - Immobilisations financières		2500	-
AC 8 - Immobilisations corporelles	9.3	80 806	92 750
AC 9- Immobilisations incorporelles	9.3	41 113	62 373
Total des actifs		1 233 792	2 577 795
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		279	118
PA 2 - Autres passifs courants	9.4	296 057	229 836
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés		-	3 511
PA 4 - Provisions		-	-
PA 5 - Apports reportés		-	-
PA 6 - Autres passifs non courants		-	-
PA 7 - Emprunts		-	-
Total des passifs		296 336	233 464
AN 1 - Dotations		-	-
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations		-	-
AN 3 - Subventions d'investissement	9.5	104 583	118 549
AN 4 - Autres actifs nets		857 110	2 211 653
AN 5 - Réserves		-	-
AN 6 - Excédents ou Déficits reportés		14 128	(1 816)
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice		(38 365)	15 945
Total des Actifs Nets		937 456	2 344 331
Total des Passifs et Actifs Nets		1 233 792	2 577 795

Etat des Produits et des charges

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Produits			
PR 1 - Cotisation des adhérents		-	-
PR 2 - Revenus des activités et manifestations		-	-
PR 3 - Subventions de fonctionnement	10.1	5 177 436	4 558 813
PR 4 - Apports non monétaires		-	-
PR 5 - Autres Apports		-	-
PR 6 - Produits des placements		-	-
PR 7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	10.1	48 540	16 511
PR 8 -Autres gains	10.1	552	58
Total des produits		5 226 529	4 575 383
Charges			
CH 1 - Achats consommés de fournitures et approvisionnements	10.2	1 134 621	758 487
CH 2 - Charges de personnel	10.3	1 532 827	1 228 188
CH 3 - Dotations aux amortissements et aux provisions	10.4	115 900	92 082
CH 4 - Autres charges courantes	10.5	2 421 209	2 430 463
CH 5 - Charges financières nettes	10.6	60 337	50 219
CH 6- Autres pertes		-	-
Total des charges		5 264 894	4 559 438
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		(38 365)	15 945

Etat de flux de trésorerie

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			
F1- Encaissement des cotisations des adhérents		-	-
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations		-	-
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement		3 812 823	4 551 837
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		-	-
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		(3 601 115)	(3 241 332)
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel		(763 591)	(648 926)
F7- Autres Décaissement des activités courantes		(750 104)	(560 789)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes		(1 301 987)	100 791
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(39 017)	(131 852)
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		-	-
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(39 017)	(131 852)
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement			
F12- Encaissement des dotations		-	-
F13- Encaissement des subventions d'investissement		27 641	118 549
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations		-	-
F15- Encaissement suite différence de change		-	-
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)		-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		27 641	118 549
Variation de trésorerie		(1 313 362)	87 488
Variation de trésorerie		(1 313 362)	87 488
Trésorerie au début de l'exercice		2 408 494	2 321 006
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9.1	1 095 132	2 408 494

Notes aux états financiers

1. Présentation de l'association

WWFNA est une association étrangère à but non lucratif créée en 2017. L'avis de constitution a été publié au Journal Officiel de la République Tunisienne le 15 Juin 2017.

WWFNA est membre du réseau international WWF. Il s'agit de la première organisation mondiale de protection de la nature et de l'environnement, elle compte plus de 5 millions de donateurs à travers le monde. L'organisation dispose d'un réseau opérationnel dans 100 pays proposant 1 200 programmes de protection de la nature.

2. Note confirmant le respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers annuels de l'association WWFNA arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

3. Exercice comptable

L'exercice comptable de l'association WWFNA s'étend sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

4. Régime fiscale

4.1. En matière d'impôts directs

L'association WWFNA exerçant dans le cadre du décret-loi n° 2011-88 se trouve hors champs d'application de l'impôt sur les sociétés.

Les sommes revenantes à l'association ne sont pas soumises à la retenue à la source mais elle est tenue d'en procéder sur les sommes dues aux fournisseurs et au personnel et qui entrent dans le champ d'application de la retenue à la source.

Concernant les obligations fiscales, l'association est tenue de déposer ses déclarations mensuelles et sa déclaration d'employeur.

4.2. En matière de la TVA

Les affaires à caractère non lucratif effectuées par l'association ne sont pas soumises à la TVA.

4.3. En matière de la TCL, TFP et FOPROLOS

L'association n'est pas soumise à l'IS et, par conséquent, n'est pas passible de la TCL.

L'association n'est pas soumise à la taxe de formation professionnelle du fait qu'elle se trouve en dehors du champ d'application de l'IS.
 Elle est soumise à la contribution au FOPROLOS au taux de 1% du montant brut des traitements, salaires et rétributions y compris les avantages en nature.

5. Taux d'amortissement utilisés pour les immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais accessoires se rattachant directement aux dites immobilisations.

Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

Désignation	Exercice 2022
LOGICIEL	33.33%
MATERIELS INFORMATIQUES	33.33%
EQUIPEMENTS DE BUREAUX	20%
MATERIEL DE TRANSPORT	20%
BATIMENTS	5%
MATERIELS ET OUTILLAGES	10%
AMENAGEMENT AGENCEMENT INSTALLATION	10%

6. Monnaie de comptabilisation

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinar Tunisien.

7. Règle de comptabilisation des subventions et des autres apports

Les subventions reçues et affectées sont comptabilisées en actifs nets puis reclassées en produit à concurrence des charges engagées. Le projet CORE constitue des subventions reçues pour les dépenses courantes de WWFNA d'où leur comptabilisation directement en revenus.

Les autres contributions sont les ressources librement accordées par divers organismes locaux et étrangers pour couvrir les dépenses inhérentes aux activités de l'association.

Les contributions soumises à une restriction externe, en vertu de laquelle l'association est tenue de les utiliser dans un but précis, sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice à hauteur des dépenses engagées au cours de la même période.

Les contributions non affectées sont comptabilisées comme des produits de l'exercice s'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront perçues par l'association.

8. Les principes comptables pertinents appliqués

L'élaboration des états financiers a été faite dans le respect des principes comptables et en conformité avec les hypothèses et conventions prévues par le cadre conceptuel notamment :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation,
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement,
- La convention de l'entité,
- La convention de l'unité monétaire,
- La convention de la périodicité,
- La convention du coût historique,
- La convention de rattachement des charges aux produits
- La convention de réalisation de revenu,
- La convention de la permanence des méthodes,
- La convention de l'information complète,
- La convention de l'objectivité
- La convention de prudence,
- La convention de l'importance relative,
- La convention de la prééminence du fond sur la forme

9. Notes relatives à l'état de la situation financière

9.1. Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Banques	1 095 411	2 406 084
Caisse	-	2 528
Total	1 095 411	2 408 612

9.2. Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Avances aux personnel	12 736	14 031
Avances aux fournisseurs	1 197	-
Total	13 933	14 031

9.3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

DESIGNATION	2022					VCN
	Valeur brute	Amortissement cumulé	Dotation de la période	Total amortissement		
Logiciels	75 532	11 497	22 922	34 419	41 113	
Immobilisations incorporelles	75 532	11 497	22 922	34 419	41 113	
Matériels informatiques	145 978	58 935	35 624	94 559	51 419	
Equipements de bureau	46 653	12 589	8 603	21 192	25 461	
Aménagements installations et agencements	6 282	1 727	628	2 356	3 926	
Immobilisations corporelles	198 913	73 252	44 856	118 107	80 806	
Total	274 445	84 748	67 778	152 526	121 919	
2021						
DESIGNATION	Valeur brute	Amortissement cumulé	Dotation de la période	Total amortissement	VCN	
Logiciels	73 870	4 967	6 530	11 497	62 373	
Immobilisations incorporelles	73 870	4 967	6 530	11 497	62 373	
Matériels informatiques	118 687	29 946	28 989	58 935	59 752	
Equipements de bureau	41 034	7 058	5 531	12 589	28 444	
Aménagements installations et agencements	6 282	1 099	628	1 727	4 554	
Immobilisations corporelles	166 002	38 103	35 148	73 252	92 750	
Total	239 872	43 071	41 678	84 748	155 123	

9.4. Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
CNSS	87 325	75 103
Impôt mensuel à liquider	37 356	30 305
Provisions pour congés payés	133 625	100 867
Autres passifs	37 751	23 562
Total	296 057	229 836

9.5. Subventions d'investissement

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Subvention d'investissement affectées à des immobilisations incorporelles	66 815	65 152
Subventions d'investissement affectées à des immobilisations corporelles	102 820	69 908
Subventions d'investissement inscrites aux comptes de produits	(65 052)	(16 511)
Total	104 583	118 549

10. Notes relatives à l'état des produits et des charges

10.1. Subvention de fonctionnement

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Subventions exploitation affectés en actif nets*	4 421 184	4 259 313
Subventions d'exploitation en résultats**	756 805	299 559
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	48 540	16 511
Total	5 226 529	4 575 383

*Les subventions reçues et affectées sont comptabilisées en actifs nets puis reclassées en produit à concurrence des charges engagées.

** Le projet CORE Constitue des subventions reçues pour les dépenses courantes de WWFNA d'où leur comptabilisation directement en revenus.

10.2. Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Achats Etudes & Prestation de Services	1 083 899	698 729
Achats matériels et fournitures	25 272	53 757
Autres achats non stockés	25 450	6 001
Total	1 134 621	758 487

10.3. Charge de personnel

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Salaires bruts	1 206 638	966 628
Autres avantages aux personnel	111 958	88 369
Cotisations sociales	214 231	173 191
Total	1 532 827	1 228 188

10.4. Dotation aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux amortissements des immobilisations	67 778	41 678
Dotations aux provisions pour risques et charges	15 364	15 775
Dotations aux provisions pour congés	32 758	34 630
Total	115 900	92 082

10.5. Autres charges courantes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Subventions	1 040 212	1 478 563
Rémunérations d'intermédiaires	405 249	373 147
Séminaires	349 015	319 335
Voyages et déplacements	397 672	87 000
Charge de Loyer	50 546	24 505
REPAS	37 620	23 629
Entretien et réparation	11 521	20 174
Transport et déplacements	51 738	15 351
Autres	77 635	88 759
Total	2 421 209	2 430 463

10.6. Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Pertes de change	60 337	50 219
Total	60 337	50 219